



*Le petit Lorbreuthery*  
*Bulletin municipal de Sorans-les-Breurey*

*Juillet 2014 – Numéro 12*

Depuis quelques semaines, une nouvelle équipe municipale œuvre pour améliorer la vie quotidienne au sein de la commune. Au nom de cette équipe, je vous remercie de la confiance que vous nous avez renouvelée.

En 2014, deux investissements majeurs seront réalisés :



- Le plus important sera la réfection du pont du canal de Breurey, pour un montant d'environ 100 000 € TTC,
- L'autre chantier sera l'entretien de la voirie avec la pose de bitume au liant amélioré pour un montant de 13 500 € TTC.

Cette année verra également la disparition de l'ancien transformateur ERDF Rue des Bruyères à Breurey. L'ensemble de ces travaux est prévu et inscrit au budget 2014.



Pour la première fois, les dotations d'Etat sont revues à la baisse et limitent ainsi nos possibilités de financement. Malgré cette diminution des recettes, le conseil municipal a décidé de maintenir à l'identique les taux d'imposition communaux, les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement.

Des économies de fonctionnement seront donc nécessaires et je remercie par avance toutes les personnes qui, par leurs actions, contribuent à l'embellissement et à l'entretien de la commune dans un esprit de bénévolat et de services rendus.

En cette année du centenaire du début de la première guerre mondiale, le conseil municipal prépare une commémoration spéciale pour le 11 novembre et recherche tous documents (photos, lettres, témoignages, etc.) en relation avec cette période.

Belle et bonne saison estivale à tous.

Rémy Munerot

## Actions reconduites et nouveautés



- Fleurissement de la commune,
- Cimetière et accotements : tonte de la pelouse,
- Dans un souci d'économie d'énergie, l'éclairage public est coupé tous les jours de 23h30 à 4h30.



**Rappels importants :** Notre réseau d'assainissement et d'eaux pluviales supporte toujours très mal toute intrusion de corps étrangers, merci de rester vigilant.

**Quelques rappels :** Chaque utilisateur de la voie publique doit respecter le code de la route. Ainsi, le bon sens, la courtoisie sont de mise pour circuler au mieux et en toute sécurité.

La période estivale arrivant, certains bruits peuvent provoquer des nuisances sonores de jour comme de nuit. Ces dernières sont caractérisées par la durée, la répétition et l'intensité du bruit. Un seul de ces trois critères suffit pour constituer une infraction (article R 1334-31 du code la Santé Publique). Pour le bien-être de tous, soyons moins bruyants !

**Les heures de tonte :** Les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30. Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

**Affouage :** Les inscriptions se feront du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre 2014.

## Cérémonie du 11 novembre 2014... Appel à témoignages !

A l'occasion du centenaire de la déclaration de guerre de 1914 -1918, l'équipe municipale souhaite honorer ses 9 soldats Morts pour la France et vous inviter à venir découvrir une rétrospective de leur vie le 11 Novembre prochain. Bien que disposant de détails sur leur milieu familial et leur parcours militaire, elle désire obtenir un maximum d'éléments (témoignages oraux, correspondances, documents, photos des soldats, de leur famille, de leur maison) et fait appel à toutes les bonnes volontés. Merci de contacter Jacques MARCHAL (06 16 23 00 29 [jacques.marchal@mnt.fr](mailto:jacques.marchal@mnt.fr) )



## L'école de Sorans en voyage au Grau d'Agde

Le voyage s'est déroulé **du lundi 19 mai au vendredi 23 mai**. On est parti à 7 heures du matin de Sorans et on est arrivé à 17h au Grau d'Agde, soit **10 heures de voyage en car**.



Le mardi matin, les CE2 et les CM ont fait de **la voile**, pendant que les CP-CE1 ont embarqué sur un bateau pour découvrir **l'élevage des moules et des huîtres**.

L'après-midi, tout le monde a visité le **port de pêche** du Grau d'Agde et on a fini par l'activité **Land Art** (art éphémère avec des matières naturelles) sur la plage.

Mercredi, on est parti visiter **Aigues mortes** et sa fameuse tour de Constance. Puis on a découvert en petit train les magnifiques paysages des **salins du midi**.



Jeudi matin, le mauvais temps nous a privés de l'activité pêche à pied mais nous avons tout de même profité un peu de la plage en **ramassant des coquillages**. L'après-midi, les animateurs du centre nous ont entraînés dans une épique **chasse au trésor**.

Enfin, vendredi, nous avons terminé notre périple par la visite de **Nîmes**, de ses arènes, de la Maison carrée et des Jardins de la Fontaine.



## La Communauté de Communes du Pays Riolais

La Communauté de Communes du Pays Riolais, dont le président est Monsieur Renaudot, Maire de Voray-sur-l'Ognon, est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Composée de 11 518 habitants, elle exerce pour les 33 communes membres un certain nombre de compétences définies par les lois de décentralisation en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Les actions communautaires de la CCPR visent à améliorer les conditions de vie des habitants,

augmenter l'attractivité du territoire, enrichir son identité et son image, l'organiser et le transformer durablement. En tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale, la Communauté de Communes du Pays Riolais exerce des compétences spécialisées obligatoires, définies par la loi et optionnelles. Au nom du principe d'exclusivité, le transfert de compétences dessaisit les communes de toute intervention dans le domaine de compétence transférée.

**Les compétences obligatoires** : l'aménagement de l'espace communautaire et actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté. **Les compétences optionnelles** : protection et mise en valeur de l'environnement ; politique du logement social d'intérêt communautaire et action par des opérations d'intérêt communautaire, notamment en faveur du logement des personnes défavorisées ; construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et de loisirs, création et gestion de services à la population, collecte et traitement des déchets ménagers. \*

**Quelques informations complémentaires** : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la CCPR a pris en charge la compétence scolaire. L'ensemble des dépenses et recettes liées à l'activité scolaire est désormais géré par la CCPR, ce qui entrainera des modifications importantes sur la feuille d'imposition locale.

Jusqu'au 31 décembre 2013, les activités liées aux écoles maternelles et primaires étaient gérées par le Syndicat Scolaire de Rioz. Le budget de fonctionnement de ce syndicat était mentionné sur votre feuille d'impôts locaux dans la colonne « syndicat ». Cette dernière disparaîtra à l'automne 2014 et le montant sera transféré vers la colonne « intercommunalité » selon les modalités suivantes :

	<b>Syndicat 2013</b>	<b>Intercommunalité 2013</b>	<b>Intercommunalité 2014</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	4,64 %	9,42 %	11,73 %
<b>Taxe foncier non bâti</b>	6,61 %	1,98 %	6,66 %
<b>Taxe foncier bâti</b>	25,8 %	7,44 %	9,26 %

L'année 2014 devrait voir une baisse de 20 650 euros de la fiscalité intercommunale pour l'ensemble des contribuables de la commune. Il faut cependant garder à l'esprit que cette situation favorable évoluera dans les années à venir. Toutefois, cette nouvelle fiscalité ne permet pas de financer la totalité de la somme nécessaire au fonctionnement et à l'investissement de l'activité scolaire. La CCPR appelle donc auprès des 33 communes membres, la somme de 435 437 euros dont 13 716 euros pour la commune de Sorans les Breurey. Cette somme sera prise en charge par le budget communal.

\*Pour plus d'informations [www.cc-pays-riolais.fr](http://www.cc-pays-riolais.fr)